

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2008

DÉLIBÉRATION N° 2008/15

DEMANDE DE COMPLÉMENT À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES REDEVANCES, ÉTUDE DEMANDÉ PAR DÉLIBÉRATION 2007/5

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

Vu la proposition de son président de demander des compléments à l'étude de faisabilité des nouvelles redevances de l'Office de l'eau prévues par la loi sur l'eau,

Décide :

- De demander à l'Office de l'eau d'apporter des compléments à l'étude demandée par délibération 2007/5
- De demander à l'Office de l'eau de traiter les sujets suivants dans ce complément d'étude :
 - Articulation des différents éléments intervenant dans la formation du prix de l'eau (redevances / budget annexe des collectivités)
 - Étude de diverses hypothèses de mise en place des redevances, différenciée par le niveau des taux, la progressivité dans le temps, la part respective des redevances et des autres éléments constitutifs du prix de l'eau
 - L'analyse des impacts de chacune des hypothèses
 - L'articulation avec la nature des opérations susceptibles d'être financées dans le cadre du programme d'intervention de l'Office
 - Une proposition d'un cadrage stratégique sur le prix de l'eau
- De demander à l'Office de l'eau d'achever cette étude pour une présentation au Comité de Bassin en juin 2009.
- De demander à l'Office de l'Eau d'entreprendre, parallèlement au travail technique précédent, une action de communication, sensibilisation et consultation sur les redevances. Ce plan d'action pourra être validé par le bureau du Comité de Bassin fin 2008 afin de prévoir une mise en œuvre en 2009.

Saint-Denis, le 22 OCT. 2008

Le Président du Comité de bassin Réunion

Éric FRUTEAU